

Mise en ligne : 25 septembre 2014.
Dernière modification : 4 novembre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

VERNEUIL & GRAVEREAUD, Hanoï
constructeurs et loueurs de pousse-pousse
entrepreneurs de bâtiments et travaux publics,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Verneuil+Gravereaud-BTP.pdf
colons,
éboueurs-vidangeurs,
créateurs du Cinéma Palace.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cinema_Palace-Hanoi.pdf

Étude sur le développement économique de l'Indo-Chine de 1902 à 1906, comparé
avec celui de la période quinquennale 1897-1901,
par M. G. Dauphinot,
chef p. i. du Service commercial
(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier-février 1908, onzième année)

[120] Fabrique de pousse-pousse. — MM. Verneuil et Pottecher ont installé à Hanoï
une fabrique et une entreprise de louage de pousse-pousse garnis de pneumatiques
300 de leurs véhicules circulent à Hanoï et 50 à Haïphong. Les indigènes employés sont
au nombre de 60 pour les ateliers et de 1.000 à 1.200 pour la traction des pousse-
pousse.

L'industrie au Tonkin en 1912
(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier-février 1913)

MM. Verneuil & Gravereaud et Chevance & Cie ont créé à Hanoi deux ateliers pour la
fabrication et la location des pousse-pousse à roues caoutchoutées. Ils occupent environ
450 indigènes et justifient d'un capital de 350.000 francs. Ces entreprises sont
relativement prospères.

Ordre du Dragon d'Annam
(*Bulletin officiel de l'Indochine*, janvier-février 1913, p. 1.310)

Chevalier
Gravereaud (Pierre-Gaston), entrepreneur en Indochine.

Rapport sur la foire de Hanoï 1918
Son but. — Les Moyens. — Les résultats
par M. Koch
(*Bulletin économique de l'Indochine*, mai 1919)

[356] MM. Verneuil et Gravereaud, entrepreneurs et constructeurs — Administration et usine à vapeur : 3, boulevard Rialan (Hanoi).

MM. Verneuil et Gravereaud ont exposé des pousse-pousse de service et de maîtres, des voitures (boggies, dog-cars, victorias) à roues caoutchoutées, construites entièrement dans leurs ateliers.

(Bulletin municipal de la ville de Hanoi, avril 1922)

Arrêté du 27 mars 1922 portant paiement d'une somme de 113 p. 00 à MM. Verneuil et Gravereaud, pour fourniture de confetti à l'occasion de la fête donnée le 11 juillet 1921, au profit de la commune de Hauviné [Ardennes].

ANNONCE LÉGALE
(L'Avenir du Tonkin, 29 avril 1922)

D'un acte sous seings privés, daté du 31 mars 1922, enregistré à Hanoi, le 27 avril 1922, folio 29, case 156, il a été extrait ce qui suit :

La Société en nom collectif « Verneuil et Gravereaud », ayant pour objet l'exploitation d'une entreprise de voiture à traction animale dans la ville de Hanoi ainsi que dans toute localité d'Indochine ou d'Extrême-Orient, ladite société précédemment prorogée sans aucune modification à son acte constitutif que celle constatée en un acte sous seings privés, daté du 5 décembre 1918, enregistré à Hanoi, le 6 décembre 1918, folio 45, case 276, est prorogée pour trois années consécutives, c'est-à-dire jusqu'au premier avril mil neuf cent vingt-cinq ; ladite société a été formée par acte sous seings privés du 23 avril 1909, enregistré à Hanoi le 12 mai suivant, folio 58, case 539, entre M. Gravereaud, d'une part, et M. Paul Samuel Verneuil, aux droits duquel M. Jean Verneuil a été substitué par acte du 17 décembre 1912, folio 57, case 363, d'autre part, Société constituée sous la raison sociale Verneuil et Gravereaud. L'acte ci-dessus visé du 31 mars 1922 a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Hanoi, selon les prescriptions de l'article 55 de la loi du 24 juillet 1887.

Pour extrait :

Hanoi, le 28 avril 1922
Verneuil et Gravereaud.

(Bulletin municipal de Hanoi, janvier 1923)

L'origine de cette moins-value [14.521 p. 50] est la suivante : un arrêté du maire de Hanoi en date du 20 mars 1914 avait établi une taxe sur les véhicules.

Les loueurs de pousse-pousse en contestèrent la légalité se refusèrent à payer ces taxes dont ils étaient redevables et le différend fut porté devant le Tribunal de 1^{re} instance de Hanoi, devant le Conseil du Contentieux, devant la cour de Cassation, enfin devant le Conseil d'Etat lui par décision du 5 mai 1922 donna raison à la ville. De ce fait, les loueurs protestataires se trouvèrent avoir à payer pour les dites taxes un arriéré assez important dont certains se sont déjà acquittés en tout ou partie. C'est ainsi que MM. Verneuil et Gravereaud ont payé 24.992 \$ 00, Quang-hung 34.975 \$ 11, des loueurs indigènes environ 11.000 \$ mai il reste dû par MM. Chevance et Cie

20.754 \$ 50. L'avocat-conseil de la Ville, Me Mourlan s'est efforcé de faire rentrer cette dernière créance. Mais il lui a fallu trouver l'adresse de M. Chevance en France et s'enquérir de ce qu'il y possédait, toutes recherches qui n'ont pas permis, jusqu'ici, de récupérer ladite dette d'autant que la difficulté s'augmentait de la dissolution de la Société Chevance et Cie. Si la moins-value est inférieure à la dette Chevance, cela tient à ce qu'on a pu récupérer de nombre de loueurs indigènes des dettes de même nature dont on n'avait pas fait état dans les prévisions de recettes en raison de l'incertitude des rentrées correspondantes. Ces derniers loueurs ont demandé, pour s'acquitter, des délais que je leur ai accordé, ainsi d'ailleurs qu'à MM. Verneuil et Gravereaud, et on peut envisager qu'ils régleront certainement leur dû dans le courant de cette année.

Publicité



(*L'Avenir du Tonkin*, 16 janvier 1924)

TOUJOURS IMITÉS, JAMAIS ÉGALÉS
Paris, à la maison Labourdette
Hanoï est aussi bien servi
Chez VERNEUIL & GRAVEREAUD
3, boulevard Rialan, Hanoï
La plus ancienne maison de carrosserie du Tonkin

CRÉATEURS DES POUSSE-POUSSE DE LUXE FORMES RONDES ET CARRÉES

CARROSSERIE ET CHARRONNAGE

Travaux exécutés sous la surveillance d'un chef d'atelier du métier
MAISON FONDÉE EN 1903

Modification à apporter à l'article 259 du règlement de police (pousse-pousse)
(*Bulletin municipal de Hanoï*, septembre 1924)

L'Administrateur-Maire — Dans sa séance du 30 mai dernier, le conseil avait décidé de confier à une commission le soin d'étudier dans quelles conditions pourraient être réalisées les modifications envisagées à la réglementation relative à la circulation des

pousse-pousse et notamment déterminer les conditions nécessaires de confort à imposer aux loueurs de pousse-pousse publics.

Cette commission s'est réunie les 5 août et 3 septembre. Je crois devoir vous donner lecture, à titre de renseignement, des procès-verbaux des réunions de cette assemblée.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 AOUT 1924

Le cinq août mil neuf cent vingt-quatre, à quinze heures, la Commission, nommée par arrêté du 12 juillet 1924, s'est réunie dans la salle des délibérations du conseil municipal sous la présidence de M. Eckert, administrateur-maire.

Étaient présents :

MM. THIBAULT, conseiller municipal, vice-président ;
DÔ-THAN, GRAVEREAUD, industriel, DÉTOUILLON, BOYER [Société française de transports], LECŒUR, commissaire central, membres
BRIAN, chef du secrétariat, secrétaire,

Le Président, après avoir rappelé l'objet de la réunion, donne lecture de la délibération du conseil municipal, au sujet de la question prise en séance du 30 mai dernier.

Il demande aux membres de la Commission de s'attacher surtout à arrêter un type de pousse-pousse réunissant en même temps les qualités de légèreté et de confort.

Il passe ensuite la présidence à M. Thibault.

M. Thibault reconnaît que les pousse-pousse de 1^{re} catégorie actuellement en service, principalement ceux appartenant à la Cie française des Transports sont confortables, mais trop lourds.

Il y aurait lieu de rechercher un type plus léger et modifier la forme de la caisse.

M. Boyer s'offre à présenter un pousse-pousse en aluminium, tel qu'il existe en Cochinchine, mais renforcé ; la caisse genre tonneau. C'est avec l'aluminium seulement qu'on arrivera à diminuer le poids des pousse-pousse.

M. Gravereaud estime qu'on ne pourra guère alléger que les caissons, on ne peut toucher ni aux brancards ni aux roues.

M. Détouillon est du même avis, il estime qu'on ne peut arriver à une plus grande légèreté sans compromettre la solidité du véhicule. Les pousse-pousse, ajoute-t-il, actuellement en service, sont confortables, beaucoup plus que ceux en service dans les villes de Colombo et Singapour et même du Saïgon. D'ailleurs, la libre concurrence ne pourra que stimuler le zèle des loueurs qui, pour attirer les clients, amélioreront leurs voitures le plus qu'ils le pourront.

Après cette discussion, la Commission décide que MM. Gravereaud, Détouillon et Boyer étudieront ensemble le modèle de pousse-pousse qui leur paraîtra réunir les conditions désirées par la Commission.

M. Boyer va demander à Saïgon qu'on lui expédie un pousse-pousse en aluminium qu'il présentera à la Commission et dont celle-ci pourrait s'inspirer pour arrêter le modèle à adopter. Il estime qu'un délai de quinze jours lui est nécessaire pour recevoir satisfaction.

La Commission se réunira à nouveau dès que MM. Gravereaud, Détouillon et Boyer auront terminé leurs travaux.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures 35.

À la chambre d'agriculture
(L'Écho annamite, 10 novembre 1926)

Le résident supérieur Robin a procédé, lundi soir, à l'installation des membres, nouvellement élus de la chambre d'agriculture du Tonkin qui a nommé ensuite son bureau : ont été élus à l'unanimité : M. Borel, président ; Lecomte, vice-président ; Verneuil, trésorier ; Maldan, secrétaire.

CCI
Résultats des élections consulaires de Hanoï
(*L'Écho annamite*, 14 mars 1928)

Ont été élus :
Gravereaud, entrepreneur, membre sortant, 68 voix ;

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1928)

Nous apprenons la dissolution de la Société en nom collectif Verneuil et Gravereaud à Hanoï.

Mariages
(*Bulletin municipal de Hanoï*, juillet 1928)

M. Vayssières Jean Paul Antoine¹, capitaine d'artillerie coloniale, croix de guerre des T. O. E. et M^{lle} Gravereaud Suzanne Jeanne, sans profession, tous deux domiciliés à Hanoï, mariés le 21 juillet 1928.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juillet 1928)

Le mariage Jean Vayssières-Suzanne-Gravereaud — Demain, à 10 h. en l'hôtel de Ville de Hanoï, aura lieu le mariage de M. le capitaine Jean Vayssières, de l'artillerie coloniale, croix de guerre des T. O. E. avec mademoiselle Suzanne Gravereaud, l'une des gracieuses filles de Madame et de M. Gaston Gravereaud, le sympathique entrepreneur, membre de la chambre de commerce.

Les témoins seront MM. Verneuil, entrepreneur, et Saboya, ingénieur des Travaux publics, pour mademoiselle Gravereaud ; M. le colonel Lefèvre, commandant le 4^e Régiment d'artillerie coloniale, et M. Demolle, débitant général des alcools à Sontay, pour M. le capitaine Vayssières.

Le soir, à 17 h. 30, en l'église cathédrale de Hanoï, la bénédiction nuptiale sera donnée aux époux à qui, par avance nous adressons nos meilleurs souhaits de bonheur.

¹ Jean Paul Antoine Vayssières (Puy-l'Évêque, Lot, 1^{er} septembre 1899-Nice, 2 septembre 1984) : frère cadet de Jean Vayssières, administrateur des services civils, successivement au Laos, à Kouang-tchéou-wan et à Stung-Treng (Cambodge), qui perdit son épouse et sa fillette dans la catastrophe du *Georges-Philippart* (1932).

Au sujet de la construction des pousse-pousse de louage
(*Bulletin municipal de Hanoï*, août 1928)

L'administrateur-maire lit le rapport de présentation ci-après :

Messieurs, un arrêté en date du 15 mai 1925 est venu modifier le paragraphe 3 de l'arrêté municipal du 19 novembre 1924 relatif aux caractéristiques que devaient présenter les pousse-pousse de location admis à circuler dans Hanoï.

Ces véhicules qui, précédemment, pouvaient être construits en bois, devaient, dorénavant, avoir leurs caisses soit en tôle d'aluminium rivée ou emboutie d'une épaisseur suffisante pour en assurer la parfaite rigidité sans équerre, contrefort, armature, etc., en fer ou en bois, soit en tout autre métal, alliage ou composition de résistance équivalente et de densité égale ou inférieure (duralumin, etc.) agréés par l'Administration municipale.

L'expérience ayant, par la suite, démontré que les pousse-pousse construits suivant ces prescriptions ne donnaient pas les résultats escomptés, mon prédécesseur a, à nouveau, soumis la question au Conseil municipal au cours de sa session du mois d'août 1925. M. Dupuy signalait, notamment, dans son rapport de présentation, que des critiques élevées au sujet du confort et de l'esthétique du nouveau pousse-pousse à caisse en aluminium méritaient de retenir l'attention du Conseil, le capitonnage admis dans le nouveau véhicule est moins confortable que le dossier muni de ressorts utilisé dans les anciens pousse-pousse et, au point de vue esthétique, le garde-boue en tôle donne, par suite de sa déformation rapide, un aspect lamentable aux nouveaux véhicules. Il concluait en disant que la construction de pousse-pousse en bois pouvait être tolérée concurremment avec celle des pousse-pousse à caisse en aluminium sans que cette mesure pût porter préjudice à personne. Il proposait, en conséquence, de modifier le paragraphe 2 de l'article 6 de l'arrêté du 19 novembre 1924 en autorisant le remplacement de la tôle d'aluminium par des bois spéciaux, légers et résistants, utilisés dans la carrosserie locale, tels les bois du Japon, etc.

Cette modification, parmi quelques autres, avait été proposée après accord complet avec une commission spéciale instituée par arrêté du 22 juillet 1924 pour examiner la question des pousse-pousse et présidée par votre collègue M. Detouillon.

Au cours de la séance du conseil municipal du 2 septembre 1925, M. Hommel, rapporteur de la Commission des Travaux, présenta un rapport concluant à la nomination d'une Commission technique qui se prononcerait sur l'opportunité d'autoriser la construction des pousse-pousse à caisse en bois concurremment avec les pousse-pousse à caisse aluminium.

Cette commission, dont M. Hommel fut nommé président, s'est réunie le 18 septembre 1925 mais n'a pris aucune décision. Ses membres, ayant demandé le temps d'examiner de près la question, furent invités par leur président à lui faire connaître leur avis dans le plus bref délai possible.

Dans le courant de novembre 1925, M. Hommel déposa un nouveau rapport au sujet des pousse-pousse dans lequel il constatait que les voiturettes à caisse en aluminium « ne répondaient pas aux conditions de confort, d'esthétique et de sécurité qu'attendait le conseil municipal », et que par suite, la Commission technique pouvait étudier la possibilité de revenir aux pousse-pousse à caisse en bois et déterminer les conditions dans lesquelles cette mesure devait être prise. Il proposait, d'autre part, de fixer un délai de 4 ans — qui irait jusqu'au 1^{er} juillet 1931 — pour autoriser la construction et la mise en circulation des voiturettes à caisse en bois qui ne devront pas dépasser le poids de 70 kilos.

La question ne fut pas encore solutionnée. Le 23 janvier 1926, M. Dupuy écrivait à M. Hommel pour le prier de la reprendre et de réunir la Commission technique. Il lui

transmettait, en même temps, une lettre de M. Gravereaud l'informant qu'il venait de terminer un modèle de pousse-pousse de forme ronde, entièrement en bois et ne pesant que 63 kilos au lieu de 72, poids d'un véhicule en aluminium.

Les membres de la Commission furent invités à fournir, préalablement, par écrit, leurs observations et leur avis sur la question des nouveaux pousse-pousse dont la construction était envisagée. Seul M. Debiolle adressa à l'administrateur-maire une longue lettre dans laquelle il exprimait son opinion sur la question. Selon lui, le modèle du pousse à caisse en aluminium devait être maintenu, à l'exclusion des voiturettes à caisse en bois. Ce modèle, dit-il, a fait ses preuves et il a le grand avantage d'être plus léger, tout en étant aussi solide que le pousse en bois. Cet argument n'a pas beaucoup de valeur car, s'il est vrai que les pousSES en aluminium peuvent atteindre une grande légèreté, ils n'ont pas, par contre, à l'usage, donné les résultats qu'on attendait. La plus grande partie sont dans un état lamentable de confort et de propreté ; leurs garde-boue et même leurs caisses sont bossues par suite de chocs.

Cette fois encore, aucune solution ne fut adoptée et la question en était là lorsqu'en décembre 1927 M. Gravereaud me fit connaître qu'il venait de construire un nouveau modèle de pousse-pousse en bois de Mandchourie répondant aux meilleures conditions et ne pesant que 58 kilos et me demanda de nommer une commission qui serait chargée d'examiner son nouveau modèle. Après entente avec lui, cette Commission, qui comprenait, entre autres membres, des représentants des Chambres de Commerce et d'Agriculture, s'est réunie le 29 décembre 1927. Elle a constaté que ce pousse était construit dans des conditions de légèreté, de solidité et de confort très satisfaisantes.

Le 8 juin dernier, M. Gravereaud m'a encore écrit pour me demander de faire un concours de pousse-pousse extralégers et m'aviser qu'il recherchait un autre modèle de véhicule plus léger que les précédents. Le 11 du même mois, je lui ai répondu que je me proposais de soumettre à nouveau la question des pousse-pousse à votre Assemblée municipale lors de la présente session.

Je vous serais, en conséquence, reconnaissant de vouloir bien me faire connaître si vous êtes d'avis de reprendre l'examen de cette question ou de décider que la construction et la mise en circulation des pousse-pousse de louage à caisse en bois pouvant être autorisées concurremment avec celles des pousse-pousse à caisse en aluminium. Quelle que soit la décision que vous prendrez, il me paraît nécessaire de solutionner enfin cette question qui est à l'étude depuis 1925. Dans ce but, vous pourriez nommer une commission spéciale qui serait chargée d'examiner la possibilité d'apporter des modifications aux arrêtés actuellement en vigueur en ce qui concerne les caractéristiques à adopter pour le nouveau pousse-pousse dont la construction pourrait éventuellement être autorisée.

M. Triaire, rapporteur des Commissions des Finances et des Travaux réunies, donne lecture de son rapport ainsi conçu :

Messieurs, vos Commissions des Finances et des Travaux réunies estiment qu'il serait opportun d'étudier à nouveau la question relative à la construction et à la mise en circulation des pousse-pousse de louage de notre ville et d'en confier l'examen à une commission spéciale qui serait composée de conseillers municipaux, de constructeurs et de propriétaires de pousse-pousse.

Hanoï, le 22 août 1928

Le rapporteur,
Signé : TRIAIRE

À l'unanimité, le conseil décide de désigner pour examiner cette question une commission composée de MM. de Feysal, Délaye, Detouillon, Nguyen van Vinh, Trinh xuan Nghia, conseillers municipaux, et de quelques constructeurs de pousse-pousse qui seront choisis par l'administrateur-maire.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1928)

Mariage : M. Vayssière, capitaine d'artillerie coloniale, avec Mlle Gravereaud.

La mort de Paul Samuel Verneuil

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 novembre 1928)

(*Les Annales coloniales*, 29 décembre 1928 : pompage)

Une bien triste nouvelle vient de plonger dans le deuil nos excellents concitoyens M. et M^{me} Jean Verneuil et leur gracieuse fille : M. Paul Samuel Verneuil est mort hier à Paris, à l'âge de 54 ans.

C'est un ancien Tonkinois qui disparaît à un âge où sa dévorante activité semblait lui promettre encore de longues années de travail fécond.

M. Paul Samuel Verneuil vint ici, si nos souvenirs sont exacts, en 1902 et c'est à lui que nous dûmes, à l'époque, la mise en circulation du pousse-pousse à roues caoutchoutées. Il travailla d'abord sous la raison sociale « Verneuil et Pottecher », plus tard, sous la raison sociale « Verneuil et Gravereaud ».

Ce fut, on peut le dire, la belle époque du « pousse de luxe »

En 1912, Paul Samuel Verneuil fut remplacé par son frère M. Jean Verneuil.

Parti comme engagé volontaire pour la durée de la guerre en mai 1925, Paul Samuel Verneuil servit d'abord dans l'infanterie coloniale, puis, malgré son âge, il réussit à passer dans l'aviation. Attaché au camp de Meudon, il eut le premier l'idée de laquer les hélices d'avion. Depuis cette époque, il ne cessa de poursuivre ses recherches sur la laque et découvrit, en 1927, des procédés nouveaux permettant d'employer la laque comme isolant dans l'industrie électrique.

Gravement intoxiqué par la laque, et immobilisé depuis deux mois, il disparaît au moment où le succès récompensait ses travaux.

Personnellement, cette nouvelle nous attriste d'autant plus que nous avons été jadis des amis du disparu.

Que monsieur, madame et mademoiselle Verneuil veuillent bien trouver ici l'expression de nos très vives condoléances.

Une nouvelle société industrielle et commerciale

(*L'Écho annamite*, 25 juin 1929)

Hanoï, le 24 juin. — Sous la dénomination d'Omnium Indochinois* s'est créée à Hanoï, au capital de 3 millions de francs, une nouvelle société industrielle et commerciale, par la fusion de la Compagnie Française d'Explosifs en Extrême-Orient, de la Société Française de transports et des deux entreprises d'exploitation de pousse-pousse Verneuil et Gravereaud et Chevance et Compagnie.

Hanoï

MARIAGE

Jean Paul Albert Debacq

Jeanne Suzanne Verneuil
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mai 1930)

Ce soir, à 17 h 45, en l'église protestante de Hanoï, sera béni le mariage de M. Jean Debacq, des Douanes et Régies de l'Indochine, avec mademoiselle Jeanne Verneuil, la très gracieuse fille de nos excellents concitoyens M. et madame Jean Verneuil.

Les témoins seront : MM. Frédéric Eckert, administrateur de 1^{re} classe des S.C., chef du Service de la Propagande et du Tourisme de l'Indochine, chevalier de la Légion d'honneur ; Pierre André René Forsans, administrateur résident de France à Vinh-Yên ; Paul Gaston Selsis, inspecteur des D. et R. ; et Robert Bernhard, industriel, croix de guerre à Haiphong.

Nous présentons aux jeunes époux nos meilleurs souhaits de bonheur et renouvelons à leurs parents si estimés ici où ils sont fixés depuis de longues années nos sincères compliments.

1930 (20 juin) : EXPLOITATION APPORTÉE À L'OMNIUM INDOCHINOIS
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Omnium_IC-Hanoi.pdf

A. S. [Au sujet] d'une demande de M. Vandendorpe tendant à être autorisé à mettre en circulation en ville des pousse-pousse de louage.
(*Bulletin municipal de Hanoï*, mars 1931)

L'Administrateur-Maire lit son rapport de présentation ci-après :
Messieurs,

M. le Président de l'Amicale Tonkinoise des Anciens Combattants m'a transmis le 8 Novembre 1930 une réclamation de M. Vandendorpe, ancien combattant, au sujet de refus qui lui a été opposé par mon prédécesseur de mettre en circulation en ville un certain nombre de pousse-pousse de louage.

M. Vandendorpe a, en effet, adressé à la mairie, en mai 1930, une demande en vue d'être autorisé à mettre 100 pousse-pousse en circulation. Mon prédécesseur lui a répondu le 2 juin qu'il ne lui était pas possible de lui donner satisfaction parce que le nombre de ces véhicules admis à circuler en ville était fixé par un arrêté et que le contingent prévu était suffisant pour les besoins du public.

C'est là, du reste, la réponse qui a été faite, quelque temps avant, à MM. Gravereaud père et fils qui avaient adressé la même requête que M. Vandendorpe.

J'ajouterai que M. Tholance a fixé au maximum de 1.694 le nombre des pousse-pousse de louage admis à circuler en ville, par arrêté en date du 19 novembre 1930. Cette décision a été prise sur la demande de tous les propriétaires des pousse-pousse circulant actuellement en ville.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen cette question qui présente une certaine importance et de vous demander de vouloir bien, si vous l'estimez utile, désigner une commission qui sera chargée de l'étudier et de formuler toutes propositions opportunes. Celles-ci seront ensuite soumises à votre Assemblée qui prendra la décision qu'elle jugera nécessaire.

.....
Demande rejetée en mai 1932.

Mariages
(*Bulletin municipal de Hanoi*, février 1932)

M. Battesti Joseph Marie, commis principal de la Trésorerie de l'Indochine, Croix de guerre, domicilié à Cao-Bang et Mlle Gravereaud Simonne, Jeanne sans profession, domiciliée à Hanoi.

DÉCÈS
(*Bulletin municipal de Hanoi*, octobre 1934)

M. GRAVEREAUD Pierre Gaston, entrepreneur des travaux publics, né le 13 juin 1881, décédé le 1^{er} décembre 1934.
